

## Le silence d'Ensisheim

Il y a des silences qui étonnent, des silences qui frappent, **des silences qui glacent**, des silences qui révèlent plus que les paroles. Le scandaleux **incendie de caravanes** à Ensisheim en est un flagrant exemple.

Silence radio général. Pas de reportage à la télévision. Pas d'article de presse. Pas ou très peu en tous les cas. Et surtout, pas d'écho dans la **blogosphère**, cette blogosphère qui se dit éprise de liberté d'expression et de démocratie. La blogosphère, centrée autour de sa soudaine surmédiatisation, regarde son nombril, elle en a oubliée d'observer le monde et d'exercer **son sens critique**. Dommage.

Reprenons donc. Le 11 janvier, le maire UMP de la ville alsacienne d'**Ensisheim**, **Michel Habig**, envoie des forces de l'ordre sur un terrain municipal squatté depuis quelques jours par quelques caravanes appartenant à **des roumains et des croates**. Personne sur les lieux. Devant ce « **véritable bidonville** », le maire décide, plutôt que d'organiser une évacuation « trop coûteuse pour la collectivité », d'employer les grands moyens. A la tête de ce bataillon de gendarmes, **il incendie** les caravanes à l'aide d'un bidon d'essence.



Le **MRAP**, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, est, pour l'instant, **le seul à réagir**. Le 18 janvier, l'organisation porte plainte. Le parquet de **Colmar** ouvre une enquête et transmet le dossier au parquet de **Strasbourg**. Le maire, les gendarmes et les neufs agents municipaux présents sur les lieux sont tous menacés par **10 ans de prison** et **150 millions d'euros d'amende** pour **destruction de biens par le feu**.

Le maire a pourtant persisté et signé. Il assume ces faits, sans se rendre compte de leur gravité et de leurs implications. Lorsque les roumains sont venus lui demander s'ils pouvaient se réinstaller dès le lendemain sur le terrain, le maire a refuser, prétextant, comme s'il y avait une « race » spécifique qui était réduite à vivre sur les terrains municipaux, qu'ils n'étaient pas « **des gens du voyage** ».

Un homme a brûlé l'habitation d'autres hommes, en toute impunité et personne ne réagit. Quel est le seul tort de ces roumains ? Ne pas être français, ne pas avoir de papiers français ? Effectivement, la France est bien rongée par le racisme. Et personne ne s'indignera, même si ce pyromane inconscient est **un élu du peuple** censé faire régner liberté, égalité et fraternité. C'est un silence de trop.

## Le MRAP dépose plainte contre Michel Habib, maire d'Ensisheim

C'est avec stupeur et consternation que le MRAP apprend que M. Michel Habib, maire d'Ensisheim et vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin, a donné l'ordre, mercredi dernier, "en vertu de ses pouvoirs de police" de détruire par le feu un camp de Roumains installé sur sa commune depuis début octobre.

Pour se justifier Michel Habib précise "Mon devoir est de garantir la salubrité publique. Ce camp était dans un tel état, avec des épaves et des carcasses, des bouteilles de butane qui traînaient partout, qu'il présentait un véritable danger pour la population".

Dès 6 heures du matin, mercredi 11 janvier 2006, une soixantaine de gendarmes et de policiers ont investi les lieux, un ancien carreau de mines alors déserté par ses occupants. Arrivé une heure plus tard, le maire ordonnait "la destruction de ce dépôt".

Début décembre, le Préfet avait été informé de la situation, et le maire aurait introduit un référé auprès du Tribunal pour destruction de carcasses. A la suite d'une enquête diligentée par le parquet de Colmar un magistrat reconnaît que "Le maire a agi de manière intempestive, en ne veillant pas à préserver les effets personnels des occupants des caravanes". On apprend par ailleurs que l'un des derniers occupants du camp a déposé plainte auprès de la gendarmerie pour disparition de son permis de conduire dans l'incendie.

Le MRAP s'insurge contre de tels actes de violence qui visent une fois encore une population déjà fortement discriminée et victime séculaire du racisme. Le MRAP s'étonne, par ailleurs, que les pouvoirs publics aient pu laisser la situation de ces personnes se dégrader depuis leur installation en octobre sans qu'aucune solution décente n'ait été proposée.

Le MRAP a décidé de déposer plainte contre Michel Habib, maire Ensisheim

Paris, le 18 janvier 2006

Ensisheim, «ville d'accueil, de rencontres et d'échanges», aguiche le site Internet de ce chef-lieu de canton de 6700 habitants, entre Mulhouse et Colmar. Voire. Le maire Michel Habig, par ailleurs vice-président (UMP) du conseil général du Haut-Rhin, semble en tout cas avoir peu goûté l'installation, début octobre 2005, d'un «groupe d'une douzaine de Roumains» qui «squatte sans autorisation un terrain municipal». «Des étrangers, pour certains en situation irrégulière» et «pas des gens du voyage», selon lui. L'édile s'en alarme auprès du préfet et, à la première heure, mercredi 11 janvier, la gendarmerie investit le campement pour des contrôles d'identité. Trouvant les lieux désertés, le maire décide de faire place nette : il ordonne, ni une ni deux, de «détruire ce bidonville par le feu».

Une douzaine de caravanes auraient été ainsi brûlées. Michel Habig évoque des «carcasses et autres épaves», décrit un «dépotoir», une «saleté repoussante». C'est par mesure de salubrité et souci d'économie qu'il aurait joué avec les allumettes : «Tout transporter en décharge aurait nécessité des moyens techniques importants et non disponibles immédiatement. Cela aurait aussi représenté un coût important pour la collectivité.» Mais en agissant avec une telle brutalité, le maire n'a-t-il pas outrepassé ses pouvoirs de police ? Le parquet de Colmar, qui a ouvert une enquête et fait entendre les employés municipaux, devrait apporter une réponse à la question ce lundi.

## Camp De Roumains Brule Sur Ordre, du Maire UMP

Haut-Rhin : un camp de Roumains brûlé sur ordre du maire

Haut-Rhin : Haut-Rhin : un camp de Roumains brûlé sur ordre du maire A l'occasion d'une descente de police dans un camp de Roumains qui "squattaient sans autorisation un terrain municipal", le maire d'Ensisheim a fait détruire par le feu ce "véritable bidonville".

Créé le 14 janvier 2006

Mis à jour le 14 janvier 2006 à 19h05

Le maire d'Ensisheim (Haut-Rhin) a annoncé samedi avoir fait procéder à la destruction par le feu d'un camp de Roumains, "un véritable bidonville", selon lui, installé sans autorisation sur un terrain de sa commune.

Arrivés début octobre à Ensisheim, une douzaine de Roumains, des "étrangers pour certains en situation irrégulière", ont "squatté sans autorisation un terrain municipal en y créant un véritable bidonville", explique le maire, Michel Habig, dans un communiqué. Le maire précise qu'à la faveur d'une descente des forces de l'ordre dans le camp déserté de ses occupants mercredi, il a "pris la décision de détruire ce bidonville par le feu" après en avoir constaté l'insalubrité.

"Des mesures imposées par les circonstances"

"La présence des forces de l'ordre, en permettant l'accès au site, a autorisé la prise immédiate des mesures imposées par les circonstances, la destruction de ce dépotoir", souligne-t-il. Un transport en décharge de ces "épaves de caravanes et carcasses diverses" aurait "nécessité des moyens techniques importants et non disponibles immédiatement. Cela aurait représenté un coût important pour la collectivité", se justifie-t-il, précisant avoir agi "en vertu de ses pouvoirs de police".

Selon la mairie, la descente des forces de l'ordre de mercredi faisait suite à une décision de justice. Les Roumains, qui se sont présentés peu après la destruction du camp à la mairie, se sont vu refuser, au motif qu'ils n'étaient pas des "gens du voyage", l'autorisation d'installer dès le lendemain six nouvelles caravanes sur cette aire de stationnement, selon Michel Habig.

# Le maire brûle les caravanes

Michel Habig, maire d'Ensisheim en Alsace, n'a pas hésité à mettre le feu à quatorze caravanes installées dans sa commune par des Roumains. Il est maintenant poursuivi pour cela par la justice.

Ensisheim (Alsace) : Un maire aux méthodes expéditives

Michel Habig, maire d'Ensisheim en Alsace, n'a pas hésité à mettre le feu à quatorze caravanes installées dans sa commune par des Roumains. Il est maintenant poursuivi pour cela par la justice.

Début octobre, cette installation avait mis le maire en émoi : selon lui, ces "étrangers, dont certains en situation irrégulière", n'étaient pas des gens du voyage et venaient squatter un terrain municipal auquel ils n'avaient pas droit. Il a fait appel au préfet qui a fait intervenir la police le 11 janvier. Le camp était désert, il ne restait que "des carcasses et autres épaves, un dépotoir d'une saleté repoussante" selon le maire qui a trouvé plus rapide et moins cher de tout faire brûler !

Bref, au nom de la salubrité publique et du respect des deniers de ses administrés, il a pris le moyen le plus radical pour se débarrasser de ceux qu'il jugeait indésirables, en détruisant les rares biens qu'ils possédaient. Un des occupants a porté plainte pour la disparition de son permis de conduire dans l'incendie et le procureur a ouvert une enquête pour "destruction de biens appartenant à autrui".

Le site d'Ensisheim, à la rubrique culture, s'ouvre sur un petit mot du maire : "Fidèles à notre éthique altruiste, nous vous proposons quelques voyages au cœur de notre histoire comme de notre vie présente pour vous porter à la rencontre du monde et de l'Autre".

À la rubrique "actualités", l'altruisme municipal en action est édifiant. Sarkozy recommande l'utilisation du kärcher ; le maire d'Ensisheim, lui, en est au lance-flammes.

[http://lille.indymedia.org/article.php3?id\\_article=3468](http://lille.indymedia.org/article.php3?id_article=3468)

# La justice choisit de poursuivre le maire incendiaire du camp

Le parquet de Colmar ouvre une enquête pour «destruction de biens».

par Thomas CALINON : mardi 17 janvier 2006

Michel Habig, le maire (UMP) d'Ensisheim, dans le Haut-Rhin, qui a fait brûler la semaine dernière un campement de quatorze caravanes installées illégalement sur un terrain communal (Libération d'hier), devra-t-il répondre de ses actes devant le tribunal correctionnel comme un banal incendiaire de voitures ? Cela pourrait même être pire, selon le parquet de Colmar, qui a ouvert une enquête de flagrance pour «destruction de biens appartenant à autrui par l'effet d'une substance incendiaire». Un délit passible de dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende si l'affaire devait arriver devant la justice. «Au pénal, indique le procureur Pascal Schultz, une caravane est un domicile, comme une maison».

«Pas de requête». «L'incendie volontaire de caravanes ne fait pas partie, a priori, des moyens qui sont mis à disposition des élus pour résoudre quelque problème que ce soit», rappelle le procureur général près la cour d'appel de Colmar, Bernard Legras. Hier, Pascal Schultz a précisé que «la seule possibilité juridique pour conduire l'opération eut été que le maire bénéficie d'un jugement rendu par le président du tribunal de grande instance de Colmar, agissant en référé, ordonnant l'expulsion des occupants et éventuellement la destruction des caravanes. Je peux attester qu'à l'heure actuelle, aucune requête en ce sens n'a été déposée par la ville d'Ensisheim ou par l'un de ses représentants». Lors d'une réunion avec des représentants de la sous-préfecture et des gendarmes, le 21 décembre, la mairie d'Ensisheim avait pourtant annoncé son intention de lancer cette requête. Sans suite.

Au-delà du ferme rappel à la loi, les explications fournies par le parquet mettent en lumière les approximations du maire. Pascal Schultz dément formellement la version de Michel Habig selon laquelle c'est à la suite d'«une commission rogatoire du procureur de Colmar» que des gendarmes ont effectué, mercredi 11 janvier à l'aube, une descente dans le camp installé à l'automne et où vivait une quinzaine de personnes roumaines et croates. Population qualifiée de «fluctuante» et «vivant d'on ne sait quoi» par Michel Habig.

«Frais». Contacté hier, l'édile, vice-président du conseil général du Haut-Rhin, jure de sa «bonne foi» : «Les lieux avaient été désertés. Il était très difficile de mobiliser des bennes pour évacuer tout ça. Ça aurait été beaucoup de frais pour la commune. Pour réduire le volume, nous avons décidé d'incendier les caravanes, ou plutôt les carcasses, car tout était insalubre. Si j'avais su que cette affaire allait prendre cette ampleur, je n'aurais pas fait ça. C'était simplement une question d'efficacité.»

Selon l'enquête menée par les gendarmes auprès du personnel municipal, Michel Habig a tout d'abord tenté de faire tracter l'une des caravanes, qui se serait «disloquée». Il a alors fait asperger la carcasse d'essence et à lui-même allumé le feu avec un chiffon. Les treize autres caravanes ont ensuite été projetées dans le brasier à l'aide d'un chariot élévateur. Six gendarmes étaient présents au moment des faits. «Ils ont été mis devant le fait accompli», affirme Pascal Schultz. Deux Roumains se sont présentés l'après-midi à la gendarmerie d'Ensisheim dans l'espoir de récupérer leur permis de conduire et des vêtements, partis en fumée. Aucun n'a déposé plainte, «mais il était de mon devoir d'ouvrir une enquête sur cette affaire», explique le procureur de la République.

Loi Besson. Les suites de l'affaire sont désormais entre les mains du parquet de Strasbourg, la juridiction colmarienne s'en étant dessaisie hier en raison des «relations habituelles» qu'elle entretient avec la commune d'Ensisheim, où est implantée une maison centrale de l'administration pénitentiaire. Ensisheim, qui compte 6 700 habitants, doit construire cette année une aire d'accueil pour les gens du voyage afin de se mettre en conformité avec la loi Besson. «La question des gens du voyage est particulièrement sensible dans notre commune», témoigne la conseillère municipale d'opposition Catherine Hoffarth (PS).

En 2001, deux tas de purin avaient été déversés sur les chemins menant à un campement illégal dont la mairie tentait d'obtenir l'expulsion. Certains riverains avaient assuré que c'était une camionnette de la commune qui avait déposé le lisier. Cette version avait été démentie à l'époque par Michel Habig, qui avait également assuré que la coupure d'un câble électrique alimentant le campement par une tondeuse de la mairie «n'était pas un acte volontaire».

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=351809>

## Un maire UMP fait brûler un camp de roms - à quand une synagogue ou une mosquée?

Un maire alsacien fait détruire un camp de Roumains par le feu

Yolande Baldeweck (à Strasbourg)

Nomades. Un maire est-il en droit de détruire un campement qu'il juge insalubre ? «Mon devoir est de garantir la salubrité publique. Ce camp était dans un tel état, avec des épaves et des carcasses, des bouteilles de butane qui traînaient partout, qu'il présentait un véritable danger pour la population», soutient Michel Habig, maire d'Ensisheim, vice-président du conseil général du Haut-Rhin et ancien député UMP.

L'opération avait été déclenchée mercredi dernier, à 6 heures du matin. Une soixantaine de gendarmes et de policiers ont investi ce campement sauvage, situé sur un ancien carreau de mines. Début octobre, un groupe de Roumains venus de Mulhouse avaient installé progressivement une douzaine d'épaves de caravanes, posées sur des plots. «Les contrôles ont montré que certains étaient en situation irrégulière», indique le maire d'Ensisheim qui avait alerté le préfet début décembre.

Les habitants n'avaient pas tardé à réagir, se plaignant des voitures roulant à vive allure sur les chemins menant au «squat». Une réunion avait eu lieu avant Noël à la mairie, en présence du sous-préfet et des gendarmes. «Il avait été décidé d'un contrôle-évacuation du camp et du nettoyage des lieux, mais j'ignorais quand elle aurait lieu», affirme le maire, en précisant avoir «introduit une demande en référé pour destruction de carcasses» auprès du tribunal, comme convenu lors de la réunion.

Arrivé sur place à 7 heures, Michel Habig a constaté que le camp était vide. Depuis trois jours, semble-t-il. Dans un premier temps, il a fait demander une benne à une société spécialisée. Mais, «devant l'impossibilité de celle-ci d'intervenir», il a demandé aux services municipaux «de détruire ce bidonville par le feu».

L'un des derniers occupants du camp s'est plaint à la gendarmerie que son permis de conduire avait disparu dans l'incendie. Une enquête a été diligentée par le parquet de Colmar. Le procureur de la République annoncera aujourd'hui la suite qu'il compte donner à cette affaire. «Le maire a agi de manière intempestive, en ne veillant pas à préserver les effets personnels des occupants des caravanes», observe un magistrat.

## Brûler, ça coûte moins cher...

« Au coeur de ce merveilleux jardin qu'est la plaine d'Alsace, depuis toujours à la croisée des chemins et des cultures, Ensisheim est une ville d'accueil, de rencontres et d'échanges... » assure, au risque de jurer avec une actualité récente, le site Internet de cette petite ville lovée entre Vosges et Rhin et dans laquelle l'extrême droite fait ses plus jolis scores (26,61 % aux cantonales de 2004). Car si l'on veut être accueilli comme il se doit, rencontrer l'autochtone et échanger avec lui, autant ne pas être étranger, vivre en caravane et croiser le chemin du maire UMP de la ville, Michel Habig. Ce dernier a fait procéder samedi à la destruction par le feu d'un camp de Roumains qui s'étaient installés sur une aire de stationnement sans autorisation. Ce « véritable bidonville », peuplé d'une douzaine d'individus, « étrangers, pour certains en situation irrégulière », assure-t-il, a été purement et simplement incendié, car, justifie l'édile, un transport en décharge de ces « épaves et carcasses diverses » aurait « nécessité des moyens techniques importants (...) et représenté un coût important pour la collectivité », qui, soulignons-le, présente un excédent accumulé de plus de un million d'euros dans son budget 2005. La méthode expéditive, motivée, selon lui, par « ses pouvoirs de police » et « l'insalubrité » du lieu, a été mise en oeuvre à la faveur d'une descente des forces de l'ordre dans le camp déserté. Quant aux Roumains, qui souhaitaient revenir avec de nouvelles caravanes, ils ont été refoulés au prétexte qu'ils n'étaient pas des « gens du voyage ». Cyrille Poy